

# MÉMOIRE DU



## PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

---

CONSULTATION SUR LES PROJETS PILOTES POUR LA  
POPULATION DE CARIBOUS FORESTIERS DE  
CHARLEVOIX ET LA POPULATION DE CARIBOUS  
MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE



*« Trop peu, trop tard »*

## Introduction

Le Parti conservateur du Québec applaudit que le gouvernement ait enfin produit un document présentant une stratégie envisagée pour la conservation du caribou. La pièce maîtresse de la stratégie, soit la création d'aires protégées, est essentielle à la sauvegarde de cette espèce emblématique de la nation québécoise et des peuples autochtones. Il y a donc du bon dans ce que l'on a pour le moment.

Cependant, plusieurs manques se font ressentir dans l'actuelle stratégie, comme un plan national, une gestion dynamique du territoire et des investissements en sylviculture. Des éléments sont de trop, en particulier une autre consultation qui s'ajoute à celles qui ont déjà eu lieu. Plusieurs éléments sont flous à savoir ce qui serait permis ou pas dans les nouveaux types d'aires protégées.

Globalement, comme explicité dans notre communiqué de presse du 7 mai dernier, ce que nous retenons de la stratégie est que c'est trop peu, trop tard. « Le ministre Charette nous démontre qu'il est loin d'être un "top gun" dans ses dossiers. Il est l'un des ministres les plus faibles du Gouvernement et son manque de leadership dans ce dossier est marquant, » exprime le chef du Parti conservateur du Québec, Éric Duhaime. « Qu'est-ce que le ministre attend pour s'inspirer d'une politique qui a prouvé sa valeur ailleurs au Canada, sans causer des impacts économiques démesurés ? » dit-il.

En ce qui concerne le projet d'aires protégées de la population de Charlevoix, nous n'avons pas eu vent d'enjeux reliés, malgré nos contacts avec les autorités locales. Nous nous abstenons donc de commenter, pour le moment, le projet.

## Toujours plus de consultations...

Le ministre de l'Environnement a fait une tournée des régions et a créé les Groupes opérationnels régionaux (GOR) en 2019. Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) sont en contact avec le gouvernement depuis plusieurs années. En 2022, la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards a consulté toutes les parties prenantes et a rédigé un rapport après avoir reçu 129 mémoires. Ces trois initiatives avaient comme but de consulter la population locale en vue d'une future stratégie de protection du caribou. Pourquoi, en 2024, doit-on encore consulter la population?

Les diverses mesures de protection du caribou et leurs importances respectives sont connues. Les besoins des secteurs récrétouristique et forestier sont connus. L'opinion des locaux, des organismes environnementaux et d'autres parties prenantes, est connue. Sachant que plus on attend pour passer à l'action, plus il sera difficile de sauver les diverses

populations en danger, il est anormal que des processus de consultation soient encore démarrés au point où nous sommes.

Des acteurs de la Gaspésie, notamment la MRC de la Haute-Gaspésie, désiraient prolonger la consultation jusqu'en décembre plutôt que de l'arrêter le 30 juillet. Le gouvernement a finalement prolongé la période de consultation jusqu'au 31 octobre. Cette demande de la MRC pourrait sembler opposée à notre position, mais il n'en est pas du tout. Ces gens ont raison de demander une plus longue période de consultation, **car ils ne semblent pas avoir été écoutés durant les dernières**. Cette nouvelle période de consultation représente potentiellement leur ultime effort pour être entendus. Si nous étions à leur place, nous aurions formulé la même demande. Toutefois, l'origine du problème n'est pas le manque de consultation, mais plutôt le manque de considération. Si le gouvernement avait inclus les priorités des acteurs locaux dans sa stratégie dévoilée en avril dernier, personne ne demanderait plus de consultations.

Dans un autre ordre d'idées, plus on consulte, plus on attend. Et plus on attend, plus le caribou et l'industrie écoperont. Dans le cas présent, l'inaction et l'incurie du gouvernement provincial ont forcé le ministre fédéral de l'Environnement à recommander un décret. Bien que nous, conservateurs, sommes préoccupés par les probables effets négatifs de ce décret, n'en reste pas moins qu'il était prévisible, voire inévitable vu l'incompétence du gouvernement du Québec, que nous identifions comme le principal coupable dans ce dossier.

*Recommandation : le gouvernement doit arrêter les consultations et passer à l'action... après être retourné à la table à dessin pour inclure les **priorités** des acteurs locaux, notamment le maintien à un niveau adéquat des activités récréotouristiques et forestières, dans sa stratégie. **Priorités** qui sont déjà connues.*

## Des oubli importants

Bien que plusieurs éléments essentiels figurent dans la stratégie, d'autres ont été omis.

Premièrement, l'un des éléments principaux qui sont censés accompagner l'augmentation des aires protégées est l'octroi de plus de financement pour l'augmentation de la productivité forestière. Les entreprises du secteur forestier perdront du territoire productif lorsque les aires protégées seront créées, et nécessiteront d'être compensés en augmentant le volume récoltable à l'hectare, pour ne pas perdre de possibilités forestières. C'était le compromis retenu dans le GOR de la Gaspésie en 2019, et ce n'est pas mentionné dans la stratégie. Il s'agit d'augmenter le recours aux traitements forestiers préalables à la coupe, comme déjà en cours aux États-Unis [1] et ailleurs dans le monde,

et de reboiser avec des arbres d'essences améliorées à croissance rapide, comme le mélèze hybride [2] et autres.

Deuxièmement, les acteurs économiques locaux et la MRC de la Haute-Gaspésie sont clairs : pour ne pas exagérément entraver le récrétourisme dans la région, il doit avoir un mode de gestion dynamique. En d'autres mots, certaines activités doivent être permises lorsque les caribous sont absents, et mises sur pause lorsqu'il est présent. Le suivi de leurs déplacements se ferait par télémétrie à l'aide de colliers GPS sur chaque individu. Selon des experts, c'est une stratégie qui fonctionnerait<sup>1</sup>.

#### *Recommandations :*

- *Le gouvernement doit investir pour augmenter la productivité forestière à l'hectare, ce qui compenserait la perte de territoire productif, et qui diminuerait la superficie de territoire perturbée pour les récoltes.*
- *Le gouvernement doit permettre une gestion dynamique des activités récrétouristiques, plutôt que de tout interdire.*

## Des questions sans réponse

Dans un document du MELCCFP concernant les intentions de modification des règlements pour le rétablissement du caribou, nous pouvons lire ce passage [3] :

*« Dans les massifs de conservation, les normes pourraient inclure certaines conditions, comme [...] [une] restriction quant à l'utilisation d'énergie explosive, d'aéronefs ou de machinerie lourde [...] »*

Plusieurs sont inquiets que ce passage interdise la motoneige hors-piste dans les massifs de conservation et dans les zones d'habitats en restauration. Ceci serait dramatique pour l'économie de la Gaspésie, car selon le préfet de la MRC de la Haute-Gaspésie, M. Guy Bernatchez, le principal « carré de sable » de la motoneige est situé dans l'emplacement du projet de massif de conservation au nord du parc national [4].

Or, c'est nébuleux dans les documents du gouvernement si la motoneige hors-piste est effectivement visée par cette interdiction<sup>2</sup>. Même chose pour le ski hors-piste, qui constitue une autre activité économique d'importance dans la région : on ignore si on pourra encore la pratiquer et ça inquiète les entrepreneurs [5]. Il semble que ces questions auraient peut-être été répondues seulement dernièrement, lors de la sortie d'une étude

---

<sup>1</sup> Martin-Hugues St-Laurent, communication personnelle, 5 juin 2024. (1er)

<sup>2</sup> Guy Bernatchez, communication personnelle, 21 mai 2024

de Raymond Chabot Grant Thornton commandée par la table des préfets de la Gaspésie [6].

Le forestier en chef du Québec, Louis Pelletier, manque également d'informations de la part du gouvernement du Québec concernant sa stratégie caribou. Son mandat est de calculer les possibilités forestières dans chaque région. M. Pelletier affirme qu'en raison du manque d'informations, « ce serait de jouer à la devinette » de calculer les pertes de possibilités forestières en raison causées par la protection du caribou [7]. C'est l'industrie forestière qui écope de cette incertitude, elle qui nécessite de connaître les possibilités forestières pour planifier leurs opérations.

Ces incertitudes sont source d'inquiétude et de stress inutiles, et pourraient facilement être évitées par une bonne communication entre le gouvernement et les parties prenantes. Ces derniers seraient plus enclins à adopter une attitude collaborative plutôt que dénonciatrice si le gouvernement communiquait clairement ses plans.

*Recommandation : Adopter une meilleure communication et coordination avec les institutions et les entreprises locales pour réduire leur incertitude et leur stress et favoriser la collaboration.*

## Une stratégie nationale nécessaire

La stratégie de protection du caribou se fait attendre depuis 2016. Les organismes environnementaux, comme Nature Québec, dénoncent avec raison la lenteur d'action du gouvernement [8]. Les divers acteurs locaux qui se sont concertés pour la première fois dans les GOR de 2019 ont déjà les solutions entre les mains depuis tout ce temps, et on craint qu'une trop longue attente change les prémisses des terrains d'entente trouvés alors.

Cinq ans plus tard, en 2024, le gouvernement tente de satisfaire les organismes environnementaux, les autorités municipales, les entreprises et les industries en publant une stratégie  régionale.

Selon l'une de nos sources gaspésiennes qui désirent garder l'anonymat, une solution qui fait l'affaire de tous a été trouvée très rapidement en Gaspésie, probablement avant toutes les autres régions. La coopération semblait plus présente et rapide qu'ailleurs, selon elle. Ainsi, une stratégie spécifique à la Gaspésie aurait été bien reçue... en 2020-2021. Toutefois, c'est trop peu trop tard en 2024. Ce ne sont pas que les populations de la Gaspésie et de Charlevoix qui sont en danger. Une stratégie nationale doit être présentée, et vite!

L'absence d'une stratégie nationale crée également beaucoup d'incertitude dans l'industrie, ce qui force plusieurs employés du secteur forestier à tomber au chômage. Une lettre ouverte rédigée par deux chefs syndicaux dénonce ce phénomène : « Le problème, c'est que l'inaction de Québec, qui ne cesse de remettre à plus tard l'annonce d'un vrai plan de protection du caribou, suscite l'incertitude. » [9] Les auteurs de la lettre estiment que « Pour le moment, c'est l'incertitude davantage que les mesures de protection du caribou qui commence à nous coûter des emplois » [9]. Comme expliqué dans toutes les autres sections de ce mémoire, l'incurie du gouvernement provincial a des conséquences directes néfastes dans tous les secteurs.

*Recommandation : le ministère doit présenter une stratégie nationale qui aura comme objectif de protéger toutes les populations de caribous forestiers et montagnards en déclin de la province dans les plus brefs délais, tout en adoptant des mesures qui atténuerait les impacts sur les communautés qui dépendent de l'industrie forestière, comme déjà noté.*

## De trop grandes aires protégées

70% du territoire terrestre de la MRC de la Haute-Gaspésie se retrouverait protégé avec la présente stratégie<sup>3</sup>. Bien que les aires protégées soient essentielles pour la conservation du caribou, l'actuel projet en Gaspésie couvre un trop gros territoire. Avec les diverses contraintes associées aux aires, un gros choc économique affecterait la MRC de la Haute-Gaspésie : 80% des emplois du secteur récréotouristique pourraient être perdus, et les revenus des entreprises chuteraient de jusqu'à 85% [6]. La MRC de la Haute-Gaspésie est déjà la MRC la plus dévitalisée des 104 MRC du Québec [10]. Les projets d'aires protégées de la Gaspésie et de Charlevoix font 5 000 km<sup>2</sup> chacun.

Pour protéger des espèces à large répartition comme le caribou, plus le territoire protégé est gros, mieux c'est. Cependant, des projets d'une taille aussi importante affecteraient inéluctablement l'économie de certaines régions, comme c'est le cas en Gaspésie. Il faut trouver un juste milieu entre de trop vastes aires protégées, qui seraient néfastes pour l'économie des régions locales, et le statu quo, qui serait néfaste pour le caribou.

La nécessité de créer des aires protégées de précisément 5 000 km<sup>2</sup> n'est d'ailleurs pas appuyée par la science : il s'agit d'une règle du pouce très empirique qui ne semble issue d'aucun article scientifique. Pour définir une superficie à protéger, il faut plutôt se fier à d'autres variables, comme l'aire de répartition de l'espèce menacée.

---

<sup>3</sup> Chiffre déterminé par nos propres analyses SIG (système d'information géographique), à partir des fichiers de couche des projets d'aires protégées du gouvernement.

À titre d'exemple, la population de caribous de Klinse-Za en Colombie-Britannique est en voie de rétablissement depuis 2013. En 10 ans, elle est passée de 16 à 140 bêtes (augmentation de 775%) [10] grâce entre autres au contrôle de la prédateur et à la mise en enclos temporaire des femelles et des faons [11]. Pratiquement aucune aire protégée n'était présente dans leur aire de répartition jusqu'à 2020, où 300 km<sup>2</sup> ont été protégés (la taille du parc national des Grands-Jardins), puis en juin 2024 où le parc a été agrandi pour atteindre 2 000 km<sup>2</sup>, pour assurer le rétablissement de la population à long terme [12]. Bien sûr, la situation de cette population n'est pas identique à celle de la population de la Gaspésie (taux de perturbation plus bas, entre autres), mais cela semble indiquer que 5 000 km<sup>2</sup> est probablement plus grand que nécessaire pour protéger la population de la Gaspésie.

Le projet fédéral d'aire protégée pour la population du Pipmuacan est un autre exemple de surestimation de la superficie à protéger par les gouvernements : ce projet prévoit protéger 10 000 km<sup>2</sup> [13]. Il s'agit d'un projet presque quatre fois plus gros que celui proposé par la communauté innue de Pessamit en 2022, qui devait faire 2 700 km<sup>2</sup> [14].

À la lumière de ces informations, il nous paraît évident que des aires protégées d'une taille plus petite de ce qui est proposé doivent être mises en place.

*Recommandation : Le projet d'aires protégées en Gaspésie doit être réduit de taille pour maintenir un niveau acceptable d'activité économique tout en permettant le rétablissement de la population de caribou.*

## Conclusion

La stratégie présentée en avril par le gouvernement du Québec est le fruit d'une considération insuffisante (et non pas d'une consultation insuffisante) des parties prenantes, qui doivent avoir leur mot à dire dans le projet. Celles-ci doivent également être convenablement informées et non laissées dans l'incertitude comme c'est actuellement le cas. La stratégie couvre un territoire trop grand pour une population, mais ne concerne qu'une faible partie de toutes les populations présentes dans la province. En somme, la majorité de la stratégie est à retravailler, et nous démontre que le ministre de l'Environnement doit, au plus vite, mettre en place une politique se basant sur les succès observés ailleurs dans le Canada, tout en prenant en considération des parties prenantes. Il est minuit moins cinq pour les caribous!

## Références

- [1] S. Blais, « Reboiser des chemins forestiers pour éviter la disparition du caribou », *Noovo Info*, 23 juin 2024.
- [2] M. Perron, « Le mélèze hybride du Québec : performant et racé », Québec, oct. 2011. [En ligne]. Disponible à: [www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche)
- [3] Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs, « Intentions de modifications règlementaires en lien avec le caribou des bois, écosystème forestier, et le caribou des bois, écosystème montagnard, population de la Gaspésie – consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024 », avr. 2024.
- [4] N. Sergerie, « Caribou : cri du cœur de la MRC de la Haute-Gaspésie pour garder une économie récrétouristique », *Ma Gaspésie*, 17 mai 2024.
- [5] Vanessa Limoges, « Stratégie caribou: des impacts « catastrophiques » à prévoir », *TVA Nouvelles*, 16 avril 2024.
- [6] A. Jacottin, « Caribou montagnard : coup de grâce pour l'économie de la Haute-Gaspésie », *Radio-Canada*, 12 octobre 2024.
- [7] D. Rémillard, « Caribou : les projets pilotes du Québec trop flous pour en calculer les impacts », *Radio-Canada*, 19 juillet 2024.
- [8] G. Marquis, « Le plan caribou est un devoir incomplet remis en retard, dit Nature Québec », *Nature Québec*, Québec, 30 avril 2024.
- [9] D. Cloutier et D. Lemieux, « C'est l'incertitude dans le dossier qui nous coûte des emplois! », *La Presse*, 25 juin 2024.
- [10] Institut de la statistique du Québec, « Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2006-2014, 2016, 2018 et 2020 », mars 2023.
- [11] M.-Y. Hébert, « La semaine verte | Le caribou des montagnes de l'ouest », Canada, 27 février 2023. [En ligne]. Disponible à: <https://www.youtube.com/watch?v=U1McZZpHrAc>
- [12] A. Cruickshank et S. K. Wood, « This new provincial park is the largest created in B.C. in a decade », *The Narwhal*, 14 juin 2024.
- [13] F. Saucier, « Évaluation d'impact sur les possibilités forestières 2024-2028 - Projet de décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec », juill. 2024.
- [14] M. Gauthier, « Caribous : une aire protégée dans le secteur du réservoir Pipmuacan recommandée », *Radio-Canada*, 22 août 2022.